

SAMEDI 21 AOÛT 2021 : SPECTACLE PYROTECHNIQUE ET BAL

En raison des mesures de sécurité mises en place pour la Festa Major,
voici la réglementation en vigueur pour cette manifestation :

- Fermeture de la passe du port, baignade et navigation interdites dans la zone des 300m à partir de 20h00 jusqu'à la fin des festivités.

Une déviation pour contourner le centre-ville sera mise en place à partir de 21h30 :

* Les automobilistes venant de Port-Vendres et se dirigeant vers Cerbère emprunteront l'itinéraire suivant : rond-point Bigeard / rue G. Clémenceau / av. de la gare / rue des Angles / rue J. Ferry / av. G. Malé / carrer Espolla Rabos / rue Joliot Curie / av. du Fontaulé / av. P. Fabre / av. de la Côte Vermeille puis direction Cerbère ;

* Les automobilistes venant de Cerbère et se dirigeant vers Port-Vendres emprunteront l'itinéraire suivant : av. de la Côte Vermeille / av. Pierre Fabre / av. du Fontaulé / rue Joliot Curie / carrer Espolla Rabos / av. Guy Malé / route du Mas Reig, route du Mas Ventous, rond-point de Pere Carnere puis direction Port-Vendres.

* La déviation sera levée 30 minutes après la fin des festivités en accord avec les forces de l'ordre.



Interdiction de stationnement :

* Stationnement interdit du samedi 21 août à partir de 8h00 au dimanche 22 août à 8h00 : rue Joliot Curie de la résidence « La Baillaury » jusqu'à la place de la Résistance ; et carrer Espolla-Rabos, de part et d'autre de la voie.

* Stationnement interdit du samedi 21 août à 18h00 au dimanche 22 août à 2h00 : zones bleues avenue de la République.

- Le bal avec l'orchestre Divines Candies débutera après le feu d'artifice prévu à 22h00. Le bal se déroulera sur l'esplanade du front de mer.

En vous remerciant de votre compréhension.



Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ